



CR CT DNRFP
06/05/2020

Représentants de l'administration : Christophe Lainé et Serge Audoinaud

Représentants USD-FO : Isabelle Denis, Pascal Denis et Cyril Billy (titulaires), Alexandre Caudron (suppléant) et Patrick Pralong et Jean-Christophe Garcia (experts)

Autres OS : UNSA et CFDT

Début à 9h42

Le présent CT comporte un seul point à l'ordre du jour :

I – Le plan de reprise d'activité (PRA) :

A) Pour les permanents

Reprise en présentiel à compter du 11 mai et uniquement sur les activités qui le justifient. Les agents vulnérables resteront en ASA ou en télétravail. Les règles sanitaires seront prises en compte dans l'organisation des cotes de service pour permettre, notamment, la distanciation suffisante (règle des 4m² par agent).

Les contraintes liées aux transports publics et à la reprise scolaire seront également prises en compte pour le placement en télétravail.

Ainsi, il y aurait 20 à 25 % de présents à Tourcoing et 18% à La Rochelle.

44 % des agents de la DNRFP ont été dotés de PC. Un recensement complémentaire a été fait pour attribuer de nouveaux ordinateurs. Une commande exceptionnelle de portables pour l'ENDLR a été faite à hauteur de 25 unités. A Tourcoing, les portables destinés aux inspecteurs stagiaires ont été redéployés pour les permanents.

Les principes de la distanciation physique imposent de revoir toute les règles de vie :

- portes ouvertes (hors portes coupe-feu)
- tenir sa droite
- escaliers de montée / descente
- affichage des consignes
- endroits neutralisés (distributeurs automatiques, salle de sport...)
- points de distribution de gel hydroalcoolique (mais savon recommandé à chaque fois que possible)
- dotation de lingettes.

Le local social de Tourcoing, trop petit, a été fermé et réinstallé dans une grande salle de cours.



CR CT DNRFP
06/05/2020

Les gestes barrière sont réaffirmés. Des gants seront mis à disposition pour des situations particulières et uniquement dans ce cadre. Leur mauvaise utilisation représente en effet un danger sanitaire.

Les filtres de la climatisation ont été changés à Tourcoing début mars et des filtres en réserve sont disponibles. A La Rochelle, cela sera fait prochainement.

Chacun devra être vigilant.

- Questions de l'USD-FO

Sur le rôle des chefs de service : auront-ils l'obligation d'être présents tous les jours ? Qu'en est-il de leur situation en cas de contraintes personnelles ? (rappel : ils ont su manager leurs équipes à distance depuis 2 mois)

Les chefs de service disposent des mêmes droits que les agents, notamment en raison des différentes contraintes personnelles s'imposant à eux.

Les agents seront-ils informés, avant leur arrivée, de l'ensemble des mesures prises (lieux neutralisés, sens de circulations, consignes dans les bureaux, etc.) ?

L'information sera faite le plus rapidement possible suite à ce CT.

Un guide des bonnes pratiques du SG devrait également être diffusé dès que possible à chaque agent.

Sur le nettoyage des locaux : quels seront les horaires du ménage ? Les femmes de ménage auront-elles les protections suffisantes ? La société de nettoyage ayant été choisie sur la base d'un marché public imposé à la DNRFP, quelles sont les marges de manœuvres pour adapter les prestations réalisées ?

Les horaires restent inchangés.

Leur protection est de la responsabilité de leur employeur. Celui-ci s'est jusqu'à présent montré conciliant aux demandes de l'administration.

En cas de difficulté, les permanents sont invités à faire remonter les constatations.

Dans les endroits où il y a un fort passage (sas de sécurité), l'achat de prolongateurs de poignées de porte ou d'ouverture au pied est-il prévu ?

La proposition est à faire remonter pour être mise en œuvre.

Point d'eau dans le local social de la BGAS : quand sera-t-il installé ?

Le principe a été acté. Les travaux seront faits.

Dans les bureaux où ne pourront être respectées les règles et où il faut instaurer une rotation des effectifs, les agents non présents seront dans quelle position ?

En télétravail si leurs tâches sont télétravaillables, sinon en ASA.



L'achat de visière est-il prévu, leur utilisation semblant plus efficace que le masque ?

Aucune situation dégradée n'a été identifiée à ce jour à la DNRFP. Si un tel cas se fait jour, des commandes pourront être faites.

Sur le port des masques : les agents le souhaitant, mais n'étant pas dans une situation identifiée comme dégradée seront-ils autorisés à porter un masque ?

Chaque fois que la distanciation est possible, le masque n'est pas obligatoire.

Les agents qui décideraient malgré tout de porter un masque pourront le faire, avec leur propre équipement.

En revanche, en situation de vis-à-vis, de filtrage (oratoires de concours), d'accueil, etc. il faudra porter un masque. La DNRFP dispose de quelques milliers de masques chirurgicaux. Il y a aussi un stock de masques FFP2 périmés, mais encore efficaces selon l'agence de santé régionale. Une expression de besoins supplémentaires a été faite auprès des préfets du 59 et du 17, mais sans savoir si des masques chirurgicaux ou grand public seront livrés ni quand.

L'évolution des conditions de travail sera prise en compte pour ajuster la doctrine en la matière.

Ne faudrait-il pas privilégier les taxis ou le bus pour les intervenants extérieurs, plutôt que les navettes ? Il faut prioriser les interventions, notamment à l'ENDLR où la BGAS est déjà en sous-effectif et va chercher des intervenants à l'hôtel en centre ville.

Le taxi n'entre pas dans les possibilités de remboursement et, pour le moment, il y a très peu de cas où les navettes seraient nécessaires.

Sur le signalement d'un agent présentant des symptômes : attention à ne pas créer ou donner le sentiment de créer un climat de suspicion ! Avant de signaler l'état présumé d'un collègue au chef de service, prendre au moins le soin d'en parler avec le collègue en question !

La consigne sera libellée en tenant compte de cette remarque.

La réoccupation des locaux désinfectés suite à présomption de covid-19 est requise « sans délai » : attention à ne pas donner le sentiment aux agents qui seraient concernés qu'ils doivent reprendre à marche forcée !

La mention « sans délai » sera retirée.

Quand les permanents seront-ils individuellement informés de leur situation au 11 mai ? Pourront-ils demander à un statut différent le cas échéant ?

Chaque chef de service a expertisé la question. Les informations seront envoyées à l'issue du CT.

Le télétravail généralisé s'avère être allé de pair avec des sollicitations et une attention permanentes, notamment en ce qui concerne l'usage de la messagerie. Rappel du droit à la déconnexion, les soirs et week-ends, hors urgences.

Un nouveau décret sur le télétravail devrait cadrer ces usages. Une mention sera ajoutée dans le PRA concernant le droit à la déconnexion.



CR CT DNRF
06/05/2020

Les agents en télétravail après le 11 mai sont réputés être dans cette position d'activité comme pour le PCA ou dépendront-ils du décret sur le télétravail ?

Le régime inauguré avec le PCA ne changera pas et la position de réputation en télétravail offre la solution la plus souple, pour l'administration comme pour les agents.

Où les repas froids sont-ils susceptibles d'être pris par les permanents ?

Des préconisations sont attendues du ministère.

Un plateau filmé sera préparé et il sera possible de déjeuner dans le restaurant administratif, les règles de distanciation étant aisées à suivre en raison du peu de permanents présents.

Quand les agents se verront-ils notifiés les retenues en matière de jours de CA/RTT ? Disposeront-ils des éléments de base ayant servi au calcul ?

Une instruction de la DG doit être diffusée. Les notifications seront normalement individuelles.

B) Pour la formation et les concours

1) Le recrutement

Le nouveau calendrier des concours est validé par la DG. Un dernier arbitrage interministériel est attendu le 7 mai.

A compter du 22 juin à Tourcoing : début de 3 semaines d'oraux (inspecteurs PSE, contrôleurs programmeurs, inspecteurs externes et internes).

- Question de l'USD-FO

Le contrôle de l'identité des candidats aux oraux se fera de quelle façon ?

Il y aura une vérification physique des papiers, sans contact, à l'entrée du périmètre de l'ENDT. Aucun badge ne sera remis.

Les candidats n'ayant pas de masque s'en verront remettre un.

2) La formation

Le format de la formation continue est validé, à savoir le report de la plupart des stages à septembre.

Les inspecteurs stagiaires finiront bien leur formation à distance et un arrêté modificatif permettra de ne tenir que le grand oral de fin de stage par visioconférence et uniquement sur les enseignements en présentiel, supprimant ainsi l'épreuve de langue. Les congés de scolarité des inspecteurs stagiaires offriront la souplesse nécessaire pour qu'ils puissent rejoindre dans les meilleures conditions leur résidence d'affectation.



CR CT DNRF
06/05/2020

Concernant la scolarité des ACP2 stagiaires, l'arbitrage de la direction générale est attendue quant à la solution à retenir pour leur rentrée à l'ENDLR.

- Questions de l'USD-FO

En deça de quel nombre de stagiaires la formation initiale des ACP2 ne pourrait-elle se tenir ?

Ce chiffre n'a pas été évoqué. Mais les agents ayant des difficultés pour rejoindre l'école se verrait offrir un report de formation.

Dans quelles conditions vont se faire l'arrivée des stagiaires ? Prise de température ? Attribution de créneaux d'arrivée pour échelonner le nombre de personnes.

Il n'y aura pas de prise de température, mais la mise en place de créneaux est effectivement prévue. Avec leur convocation, ils recevront les consignes nécessaires.

Les stagiaires ACP2 pourront-ils rentrer chez eux le week-end, sachant les risques qu'entraînent l'utilisation des transports en commun ? Il paraît par ailleurs difficile d'interdire aux stagiaires de rentrer chez eux.

Les conditions évoluant constamment, il faudra voir où en seront les conditions sanitaires le 2 juin.

Concernant les séances de tir pour les ACP2 stagiaires, il est proposé 10h de cours par jour (7-9/9-11/11-13/13-15/15-17) avec une pause repas. Un cours c'est 6 moniteurs, et il y a 8 formateurs permanents, si la moitié va manger de 11h à 13h et l'autre de 13h à 15h, il ne reste plus que 4 moniteurs sur les créneaux 11h-13h et 13h-15h comment faire ? Dans les 2 heures en plus il faut compter le nettoyage du matériel, l'équipement et le déséquipements (masque, gants, lunettes, ceinturon...), le respect des règles de circulation et la distanciation au sol.

Il y aura des renforts des DI qui délesteront les formateurs permanents et autoriseront la rotation prévue.

L'USD-FO a tenu à souligner que, dans tous les cas, il est nécessaire de préserver les collectifs de travail, en veillant à maintenir la cohésion dans les équipes. Il est essentiel de tenir compte des différentes situations vécues par les agents depuis le 16 mars et notamment de la fatigue physique comme moral.

Fin à 12h30.